



Paris, le 8 octobre 2021

Communiqué de presse

Un beau discours présidentiel qui laisse pourtant des problèmes majeurs sans réponse

Les signataires prennent acte des annonces du président de la République lors de la clôture des assises de la santé mentale et de la psychiatrie le 28 septembre 2021. Ils saluent le fait que l'attention du plus haut sommet de l'Etat ait été portée sur les graves difficultés que connaît cette discipline depuis plusieurs années, gravité d'une situation sur laquelle ils n'ont cessé d'alerter au point de la déclarer « urgence républicaine » dès septembre 2018.

A cette occasion, la pertinence de la politique de secteur mise en œuvre dans notre pays depuis soixante ans a été réaffirmée sans aucune ambiguïté par le Président. Des orientations très positives ont été également confirmées (coordination des PTSM, déploiement des MDA et d'une offre de psychiatrie en périnatalité, soutien aux SAS en psychiatrie et aux soins somatiques, l'augmentation (très limitée) des places d'AFT, ..).

Pour autant les signataires resteront vigilants à ce que les travaux en cours sur le financement de la psychiatrie et ceux sur le régime des autorisations s'inscrivent clairement dans la déclinaison opérationnelle de cette déclaration présidentielle qui ne peut s'accommoder d'une fragmentation du soin et l'oubli des nécessités territoriales de proximité et de continuité des prises en charge. Par ailleurs, le financement de la recherche ne peut ignorer à ce point les travaux de la Coordination nationale des dispositifs de recherche en psychiatrie et santé mentale qui fédèrent l'ensemble des acteurs concernés depuis 2017.

.../...

Ils veulent dire aussi leur grande inquiétude devant la persistance de graves problèmes de fond auxquels aucune réponse forte n'a été apportée pour une discipline déjà qualifiée à juste titre de sinistrée par la Ministre de la santé précédente et qui n'a rien à attendre de voir noyer ses difficultés dans le champ sans limite de la santé mentale.

Car à l'évidence, pour ce qui concerne la psychiatrie, la mesure de la crise démographique sans précédent des personnels, notamment médicaux et de ses raisons profondes est loin d'avoir été prise en compte : la problématique de l'attractivité de la discipline reste entière malgré l'annonce de mesures largement insuffisantes pour y répondre. Ainsi, le renforcement des équipes des CMP, qui sera très faible en fin de compte sur le terrain, trouvera bien vite ses limites devant les difficultés de ces structures à pourvoir des postes déjà bien souvent non occupés

Tout se passe comme si l'impact de la complexité de l'application de l'article 84 et ses conséquences délétères en termes d'injonctions paradoxales, de surcharge de travail et de départ de professionnels, la question essentielle des soins sans consentement et l'augmentation des mesures de contention et d'isolement avaient été passés sous silence alors qu'il s'agit de préoccupations majeures dans la réalité quotidienne des patients, de leurs proches et des professionnels. Il en est de même des débats sur l'irresponsabilité pénale et du devenir des patients qui en relèvent, ainsi que les situations cliniques complexes auxquelles sont très souvent confrontées les équipes de secteur, dont celles exerçant notamment en milieu carcéral. La proposition de remboursement de consultation de psychologie, dont le montage reste encore à définir, pourrait être saluée si elle s'accompagnait d'une juste reconnaissance, notamment salariale, des psychologues en milieu hospitalier.

Enfin, les signataires insistent sur la nécessité de prendre en compte la perte de sens profonde que vivent aujourd'hui les acteurs de la psychiatrie dans notre pays, perte de sens que sous-tend au-delà des questions de moyens, la situation gravissime de cette discipline et que vient traduire une désaffection sans précédent des internes.

Blandine BARUT

Présidente de l'Association des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire (ASPMP)

Marie-José CORTES

Présidente du Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux (SPH)

Claude FINKELSTEIN

Présidente de la Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie (FNAPSY)

Claude GERNEZ

Président de la Fédération Française de la Psychiatrie (Fédépsychiatrie)

Delphine GLACHANT

Présidente de l'Union Syndicale de la Psychiatrie (USP)

Thierry GODEAU
Président de la Conférence nationale des Présidents de Commissions Médicales d'Etablissement de Centres Hospitaliers

Gladys MONDIERE
Présidente de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP)

Christian MÜLLER
Président de la Conférence nationale des Présidents de Commissions Médicales d'Etablissement de Centres Hospitaliers Spécialisés

Pascal MARIOTTI
Président de l'Association des Etablissements du service public de Santé Mentale (AdESM)

Annick PERRIN-NIQUET
Présidente du Comité d'Etudes des Formations Infirmières et des Pratiques en Psychiatrie (CEFI-Psy)

Marie-Noëlle PETIT
Présidente de l'Association Nationale des Psychiatres Présidents et Vice-Présidents de Commissions Médicales d'Etablissements des Centres Hospitaliers (ANPCME)

Norbert SKURNIK
Président de l'Intersyndicale de la Défense de la Psychiatrie Publique (IDEPP)

Michel TRIANTAFYLLOU
Président du Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public (SPEP)